

De l'urgence de réglementer les armées privées

Face à l'impunité du mercenariat moderne, source de violation des droits humains, une convention internationale propose de réguler et contrôler ce phénomène en expansion



Réguler ou interdire purement et simplement les mercenaires: la question a été débattue. (Révolution en Lybie. Des mercenaires africains ont été arrêtés par des rebelles à Ajdabiya).

me mo Depuis une vingtaine d'années, les sociétés militaires et de sécurité privées sont en expansion. Cette privatisation des fonctions dévolues traditionnellement aux Etats engendre des violations graves des droits humains et la fragilisation de la démocratie. Pour faire face à l'impunité dont bénéficient ces compagnies, une convention internationale sur l'utilisation des mercenaires est en discussion à l'ONU. Au niveau suisse, une proposition de réglementation devait être discutée hier au Parlement.

Depuis les années 60, le mercenariat, lié aux guerres, n'a cessé d'élargir son champ d'action. Après avoir servi, entre autres, les intérêts des ex-colonisateurs lors des indépendances, il est aujourd'hui utilisé pour l'expropriation des ressources naturelles, la traite des êtres humains, le trafic d'armes et de stupéfiants, le terrorisme... Depuis une vingtaine d'années, les mercenaires travaillent au sein de sociétés militaires et de sécurité privées (SMSP), majoritairement nord-américaines, britanniques et sud-africaines, et dont plusieurs ont leur siège en Suisse. Les experts de l'ONU et les défenseurs des droits humains sont unanimes sur leurs effets dévastateurs: la violation grave des droits humains (exécution arbitraire, dispa-

rition, torture...), la fragilisation de la démocratie et la perte de la souveraineté des peuples. Pour faire le point sur ce dangereux phénomène, le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) et le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) ont organisé une conférence le 17 mai dernier à Genève.

Une convention en discussion

«La société civile doit agir en poussant leurs gouvernements à réglementer ces sociétés privées», a assuré en introduction José Gómez del Prado, président du groupe de travail de l'ONU sur l'utilisation des mercenaires. Depuis 2005, ce groupe d'experts a établi un projet de convention contraignante pour les entreprises privées, qui met en place un système de surveillance nationale et interna-

tionale pour lutter contre l'impunité actuelle. «Les Etats doivent prendre leurs responsabilités dans cette privatisation de la guerre. Le problème est que les pays occidentaux sont contre cette convention», s'indigne l'expert onusien.

«C'est un moyen pour les Etats d'échapper à leurs propres responsabilités. Cette banalisation des SMSP participe à l'équilibre des pouvoirs Nord-Sud, car les enjeux géopolitiques sont cruciaux», renchérit Vincent Chetail, professeur de droit international à l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID). Ce sont les gouvernements eux-mêmes, principalement occidentaux, qui, en plus des multinationales, font appel aux services des SMSP. «Tous les diplomates dans le monde sont protégés par ces compagnies privées cotées en Bourse et dont les profits avoisinent les 100 milliards de dollars. Même la CIA est en train de privatiser certains de ses secteurs de renseignements», alerte José Gómez del Prado.

De l'interdiction du mercenariat

La rentabilité de ce commerce et les enjeux politiques rendront difficile l'adoption de cette nouvelle convention. Preuve en est la convention actuelle contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction des mercenaires, adoptée par l'assemblée générale de l'ONU le 4 décembre 1989, qui n'est entrée en vigueur que le 20 octobre 2001, soit 12 ans après, et a été ratifiée par seulement 32 pays (et pratiquement aucun pays occidental). En outre, elle ne prévoit aucun mécanisme de contrôle et est difficilement applicable car la notion même du mercenaire y est restrictive que les employés des SMSP n'entrent généralement pas dans cette définition.

Face aux tentatives de régulation de ces sociétés, la question plus radicale de leur interdiction se pose. «Pourquoi ne pas simplement interdire ces sociétés, comme on a interdit les mines antipersonnelles? Cette volonté de réguler, c'est comme de légiférer jusqu'où on peut aller dans les actes de torture. Les mercenaires en Libye ont été pourfendus par la communauté internatio-

nale, pourquoi pas tous les autres?», lance Daniel Künzi, militant du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA). Si cet avis est partagé par l'expert onusien José Gómez del Prado, celui-ci en appelle au réalisme. «On aurait aimé mettre la barre plus haut, mais notre projet est déjà certainement trop haut pour les pays occidentaux.»

Aline Andrey ■

Pour davantage d'informations, un cahier critique «Mercenaires, mercenariat et droits humains» rédigé par Melik Özden, codirecteur du CETIM, est téléchargeable sur www.cetim.ch. Une vidéo de la conférence du 17 mai peut être visionnée à l'adresse www.cetim.ch/fr/multimedia.php

La Suisse, au cœur de frileuses tentatives de régulation

Parallèlement à la convention de l'ONU, le Document de Montreux, lancé par le Gouvernement suisse et le CICR en 2006 pour la bonne application des conventions de Genève, a été ratifié par 17 Etats seulement en 2008. En outre, «ce document n'est pas contraignant. Il vise uniquement à promouvoir des bonnes pratiques et à montrer que le droit international peut être appliqué à ces sociétés», explique Vincent Chetail, professeur de droit international à l'IHEID. Une autre mesure, adoptée en novembre 2010, est le Code de conduite international des sociétés privées lancé conjointement par la Suisse et les entreprises de la branche. Une soixantaine d'entre elles l'ont signé, s'engageant ainsi à respecter les droits de l'homme. Du moins, sur le papier. «Ces sociétés ont-elles une réelle volonté de s'autoréguler ou seulement de se racheter une conduite? Cette méthode rejoint les opérations de communication des multinationales mises en œuvre le plus souvent après des scandales», estime Vincent Chetail.

Actuellement, en Suisse, la motion Lang souhaite soumettre les entreprises de sécurité privées à un régime d'autorisation et d'enregistrement et interdire celles qui déploient des activités dans les zones de crise ou de conflit. Elle prend pour exemple, le déplacement du siège de Aegis Defence Services de Londres à Bâle en 2010, alors que cette entreprise «a en particulier coordonné et dirigé l'engagement de toutes les entreprises de mercenaires présentes en Irak». Cette proposition, si elle a le mérite d'imposer un contrôle sur le territoire suisse, a toutefois ses limites. «L'interdiction territoriale ne résout pas entièrement le problème. Il faudrait aussi interdire le financement de ces sociétés, notamment par les banques suisses», explique le conseiller national Carlo Sommaruga, cosignataire de la motion. Après son adoption par le Conseil national en décembre dernier, cette motion devait encore être discutée hier, mardi 7 juin, par le Conseil des Etats. «En Suisse, nous avons une chance de parvenir à une interdiction et ainsi de montrer, pour une fois, l'exemple, relève Christophe Barbey, secrétaire du GSSA. Mais la pression populaire sera peut-être nécessaire.»

Christophe Koessler ■

La colère espagnole s'organise

L'Espagne a connu une vague de mobilisation puissante et inédite depuis deux semaines. Le mouvement pourrait s'étendre

«La démocratie, maintenant!» Le mot d'ordre a traversé la méditerranée pour atteindre l'Espagne le 15 mai dernier. L'autoritarisme ne serait ainsi pas l'apanage des dictatures arabes? Pas à en croire le mouvement du 15 mai qui secoue depuis trois semaines l'Espagne par ses manifestations dans une centaine de villes et par ses occupations massives de places publiques. Ces mobilisations menées pour une bonne moitié par des jeunes de moins de 35 ans ont surpris tant par leur ampleur que par leur spontanéité et leur créativité, rejetant toute étiquette partisane, syndicale ou associative. Un mouvement inédit. Le premier groupe ayant lancé un appel à manifester sur les plateformes Internet a choisi le nom de «Jeunesse sans futur». Des jeunes qui se désignaient aussi comme «sans travail, sans maison, sans revenu et sans peur»... Il faut dire qu'avec plus

de 45% de chômage chez les moins de 25 ans, la situation était devenue explosive dans la péninsule. D'autant qu'après avoir été frappés de plein fouet par la crise, les Espagnols ont subi des coupes drastiques dans leurs prestations sociales, et une sape en règle de leur système de retraite.

Non à la marchandisation

Ces résistants, refusant toute étiquette partisane ou syndicale, inspirés entre autres par le pamphlet de Stéphane Hessel «Indignez-vous», se sont rassemblés autour de constats communs: la résignation de la majeure partie de la classe politique, socialistes inclus, face aux dictats des marchés financiers, la dimension antidémocratique du bipartisme, la précarisation des conditions de vie de la population, etc. «Nous sommes des personnes, pas des marchandises», tonne le manifeste du mouvement du 15 mai (15M). Lancé à l'intention de Manuel Luis Rodriguez Zapatero,

chef de l'Etat, représentant du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), ce slogan révèle l'ampleur de la déconfiture de la gauche institutionnelle. Celle-ci fera d'ailleurs le plus mauvais score de son histoire aux élections municipales le dimanche suivant.

Les syndicats en berne

Le mouvement syndical majoritaire n'a pas non plus fière allure. Sa capitulation face à la réforme des retraites, qui avait pourtant mobilisé un quart des salariés espagnols lors de la grève générale du 29 septembre dernier, l'a pour l'instant mis à l'écart des mobilisations sociales. L'abandon des syndicats explique en partie pourquoi les jeunes se sont retrouvés seuls face à leur colère et ont décidé d'agir de leur propre chef. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'ils ont relevé le défi avec brio! Autant au niveau logistique sur les places occupées - nourriture, toilettes, nettoyage, sécurité - que sur le plan de l'organi-

sation politique: tenues d'assemblées générales (jusqu'à 4 par jour à Madrid), création d'urnes de consultation, d'ateliers de discussion, etc. Ce sont de véritables petits villages, lieux d'autogestion sociale et politique, qui ont pris place au cœur de plusieurs cités espagnoles.

Aujourd'hui, reste une question sur toutes les lèvres: que va devenir cette gigantesque explosion de colère et d'espoir? A la Puerta del Sol, à Madrid, le 31 mai dernier, les manifestants ont décidé de maintenir leur campement «le temps qu'il faudra pour préparer la suite du mouvement», tout en sachant qu'une évacuation forcée par la police pouvait intervenir à tout moment. Le samedi précédent, les militants madrilènes avaient déjà organisé 140 assemblées décentralisées de quartier. Il est temps de structurer les forces et de les inscrire dans la durée...